

Célébrations • Réalisations

Rapport annuel 2008-2009



BARREAU DE QUÉBEC

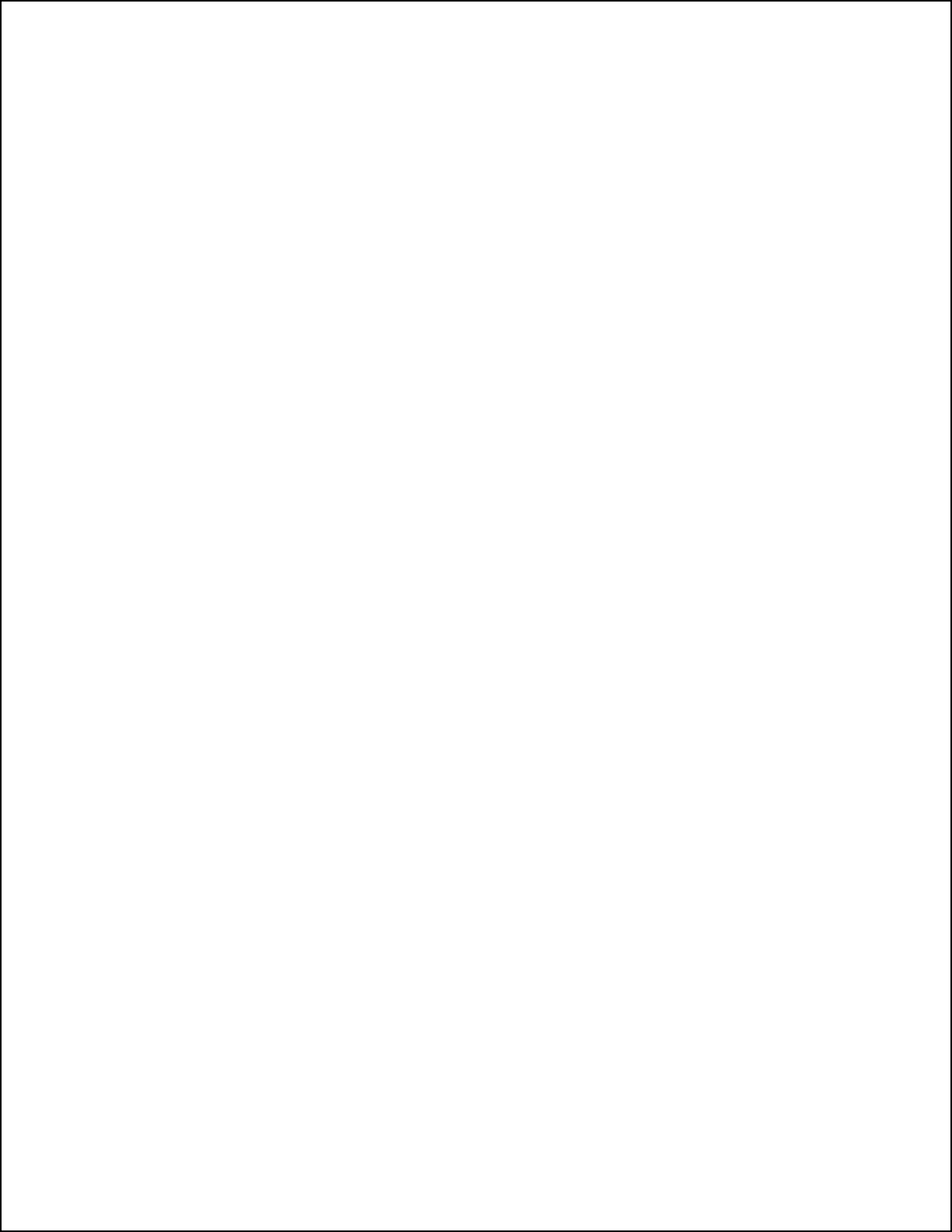


TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la bâtonnière	4
Conseil du Barreau de Québec	5
Rapport de la directrice générale	6
Rapport des comités permanents	7
Comité des avocates dans la profession	7
Comité sur la conciliation travail-famille	7
Comité des avocats et avocates en entreprise	8
Comité sur la Cour du Québec	9
Comité sur les services aux membres	9
Comité sur l'exercice illégal	10
Comité de liaison avec le Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ)	11
Comité sur les services à la population	12
Comité sur la Cour Supérieure	12
Comité sur les services de garde et de référence	13
Comité sur l'intégration sociale et la justice	14
Comité sur la justice administrative	15
Événement – Rentrée judiciaire	16
Événement – Hommage du Lieutenant-gouverneur	17
Appuis financiers et partenaires majeurs	17
Rapport des vérificateurs	18
États financiers	19

RAPPORT DE LA BÂTONNIÈRE



Comment résumer en quelques mots l'exercice 2008-2009 du Barreau de Québec qui vient de prendre fin ? Je ne suis pas peu fière de conclure qu'il aura été marqué par un stimulant retour aux sources, par de la continuité, par de l'innovation et par une volonté de dépassement dans un esprit de saine collaboration.

UN RETOUR AUX SOURCES

Tout a été un agréable prétexte cette année pour souligner, célébrer et participer au 400^e anniversaire de la Ville de Québec que ce soit à l'occasion de la rentrée judiciaire conjointe, du colloque Québec-Versailles et de nombreux congrès tenus à Québec dont évidemment celui du Barreau du Québec et de l'Association du Barreau Canadien. Le 25^e anniversaire du « nouveau » palais de justice de Québec et le 20^e anniversaire de la création de la Cour du Québec se sont ajoutés à notre fierté et au plaisir de célébrer.

À l'occasion de la rentrée de Paris et de la célébration du 60^e anniversaire de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, dans une atmosphère d'entraide dépassant toute frontière, le Barreau de Québec a participé à la signature de la *Convention des avocats du monde* par laquelle « les barreaux s'engagent à unir leurs efforts et se

mobiliser afin de promouvoir l'état de droit à travers le monde, renforcer les liens entre tous les avocats du monde et faire prévaloir l'ordre du droit sur le désordre des forces. »

LA CONTINUITÉ

Nous avons poursuivi les efforts amorcés lors du précédent mandat et, pour une première fois de son existence, le Barreau de Québec s'est doté d'un plan de communication et d'un plan stratégique. Le premier suggère de mettre un accent particulier aux communications ainsi qu'à la visibilité des actions du Barreau et de ses membres. Le second définit sa mission, ses valeurs, sa vision, ses objectifs d'orientation stratégique et ses actions. Le but premier demeure celui de positionner le Barreau de Québec comme étant la référence en matière de justice auprès du grand public et des avocats, dans les districts de la Beauce, de Montmagny et de Québec.

Le Comité sur les relations extérieures a terminé son rapport visant à redéfinir ses objectifs et moyens de développer des relations outre frontières provinciale et canadienne. Les recommandations du comité sont basées sur deux opportunités dont il est important de tenir compte : l'entente-cadre signée entre la France et le Québec sur la reconnaissance mutuelle des qualifications des professionnels québécois et français de même que l'entrée en vigueur de la formation continue obligatoire et des opportunités de formation à l'étranger qui pourraient en découler. Outre les recommandations portant sur les liens à être maintenus ou à être explorés, le comité a également soumis des recommandations quant au rôle que devrait tenir le bâtonnier et à l'importance d'établir une diffusion efficace de l'information en matière de relations extérieures auprès des membres. Je tiens à remercier

spécialement tous les membres du comité pour leur efficacité.

Quatre bâtonniers se seront succédé depuis qu'a germé l'idée émanant du Barreau de Québec de réaliser le projet de Guichet unique d'information juridique, de Centre d'accès à la justice de Québec ou de Centre de justice de proximité, peu importe la dénomination qui sera finalement retenue. L'annonce de l'instauration d'un projet provincial qui devrait rencontrer les objectifs recherchés par notre initiative et qui trouverait application notamment dans notre section à titre de projet pilote a été faite par la ministre de la Justice du Québec en avril dernier. Il reste à se mobiliser, travailler et relever ce défi de « tout construire » pour permettre aux justiciables de trouver un lieu centralisé d'écoute, d'information et d'orientation afin d'améliorer l'accès à la justice dans le meilleur intérêt des justiciables de notre communauté.

L'INNOVATION

Je ne peux passer sous silence la première historique qu'a vécue le Barreau de Québec en constituant un Comité exécutif exclusivement féminin. Je tiens à remercier Mes Lise Bergeron, Lu Chang Khuong et Suzanne Gagné d'avoir accepté de relever ce défi avec brio.

Le Barreau de Québec n'a pas craint de se soumettre à l'évaluation de ses membres au moyen d'un sondage exhaustif afin que soient évalués leurs degrés de connaissance, mais surtout de satisfaction dans la recherche du mieux encore.

Pour une première fois cette année, le Barreau de Québec s'est également penché sur la question de la gouvernance afin d'assurer une transparence et une meilleure compréhension dans la gestion des fonds du Barreau et la maxi-

mise de nos investissements et projets. Ceci est particulièrement important en la période de turbulence économique que nous connaissons. Je tiens à remercier spécialement Me Suzanne Gagné pour le savoir-faire dont elle a fait preuve dans la réalisation des règles de régie interne et de politiques de dépenses, l'une des priorités 2008-2009. Je souhaite bien humblement que cette question de la gouvernance reste d'actualité à l'agenda du Barreau à très long terme, histoire de toujours améliorer nos façons de faire, sans craindre de s'imposer périodiquement des introspections salutaires.

LE DÉPASSEMENT DANS UNE VOLONTÉ DE COLLABORATION

J'ai eu l'occasion de constater à plusieurs occasions une volonté commune grandissante de collaboration de tous les intervenants de la justice qu'ils soient juges, bâtonniers, avocats de la section, avocats des autres sections, officiers de la justice, employés, bénévoles, administrateurs ou représentants des gouvernements, en vue de faire mieux. Le projet d'expert unique de consentement, les autres travaux émanant du Comité sur la Cour supérieure et du Comité tripartite, le projet de la Cour du Québec, chambre de la jeunesse, en collaboration avec le Centre de réadaptation Ubaldo-Villeneuve, en sont des exemples concluants. Un changement des mentalités palpable est en train de s'opérer irrémédiablement, j'ose le croire.

En Conseil général, le Barreau de Québec a exercé son leadership avec rigueur et intégrité à la recherche constante des meilleures voies en vue d'améliorer le juste équilibre dicté par notre mission de protection du public et de la rencontre des besoins des membres. Nos interventions en matière de gouvernance, de formation obligatoire, de soutien et d'analyse des façons de faire des organismes satellites du Barreau, de *Règlement sur la comptabilité et les normes d'exercice professionnel des avocats* en sont quelques exemples concrets. Je souhaite que vous ayez pu apprécier notre vigilance.

SINCÈRES REMERCIEMENTS

Je tiens à vous remercier, toute l'équipe du Conseil du Barreau de Québec et de la permanence, présidents et membres des comités ainsi que tous les autres membres du Barreau, pour m'avoir permis de vivre une année à la fois si enrichissante et si mouvementée qui, sans votre implication et participation, n'aurait pu être aussi réussie.

Conseil du Barreau de Québec 2008-2009



1^{re} rangée : Me Mathieu Trépanier, président du Jeune Barreau de Québec; Me Lu Chan Khuong, trésorière; Me Lise Bergeron, première conseillère; Me Sylvio Normand, doyen de la faculté de droit de l'Université Laval; Me Sébastien Jobin-Vermette, premier vice-président du Jeune Barreau de Québec.

2^e rangée : Me Chantal Gosselin, bâtonnière; Me Éric Hardy, conseiller

3^e rangée : Me Marie-Claude Rioux, conseillère de l'administration publique et parapublique; Me Christine Rochefort, conseillère; Me Suzanne Gagné, secrétaire, Me Claudia P. Prémont, ancienne bâtonnière.

Absent sur la photo : Me Daniel O'Brien, conseiller de la pratique privée.

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



Il me semble, au moment de préparer ce rapport annuel, que l'espace m'étant imparti est bien petit face au volume des accomplissements de cet exercice 2008-2009.

Tout a débuté avec effervescence avec les Fêtes du 400^e où chaque opportunité de visibilité et de rayonnement est saisie par le Barreau de Québec. L'été 2008 fut des plus occupés!

Parallèlement, le Barreau de Québec innove en étant la première section à réaliser une *Étude sur les connaissances globales et la satisfaction des avocats et avocates du Barreau de Québec*. Il y a lieu de souligner ici, d'une part, l'excellent travail de Madame Anne Legault qui a réalisé l'étude et d'autre part, la collaboration des membres ayant pris le temps de répondre au sondage. Cette étude deviendra l'une des prémisses de la planification stratégique 2009-2012.

Par ailleurs, la direction a revu l'ensemble du Service de référence, modifié le formulaire d'inscription et présenté la nouvelle politique en collaboration avec le Comité sur les services de garde et de références et Madame Mélanie Gagnon. Actuellement, c'est la structure informatique supportant le système qui est en voie d'être modifiée. Cette année, plus de 2 676 références ont été effectuées.

Comme plus de 85 % de ces références ont eu des suites, c'est plus de 2 400 citoyens qui ont pu bénéficier d'une consultation sans frais auprès d'un avocat ou une avocate de Québec.

Bien des énergies ont été consacrées à la mise en application du projet « Charte et citoyenneté ». Ce projet, en collaboration avec l'Association du Barreau canadien et les juges de la Cour du Québec, connaît un vif succès. Il vise à faire participer les étudiants d'écoles de la région à une simulation d'audition devant la Cour suprême, où ils doivent débattre des grands principes défendus par les Chartes, cela, à partir de cas réels (port du *Kirpan*; mariage entre conjoints de même sexe; fouilles et saisies).

Cette année, 154 nouveaux avocats et nouvelles avocates ont été assermentés dans la section. À l'occasion des cérémonies d'assermentation (au-delà des cérémonies dites collectives), les nouveaux avocats bénéficient désormais de la présence et de l'implication active d'un membre de la magistrature et d'un représentant du Jeune Barreau en plus de l'intervention habituelle de la bâtonnière ou de la première conseillère afin de donner tout le décorum requis à la prestation.

L'aboutissement de plusieurs projets entamés sous les exercices précédents, conjugués aux travaux de l'année en cours, a rendu les réalisations de cette année particulièrement lucratives : l'étude de satisfaction ; le plan stratégique 2009-2012 ; le plan de communication ; le rapport sur les relations extérieures, les règles de régie interne et politiques de dépenses, la refonte de l'interface du site internet, etc. Tous ces outils sont destinés à améliorer l'efficacité du Barreau dans le seul souci d'offrir davantage aux membres.

Maintenant, forts de nos acquis, il faut s'attaquer aux défis des prochaines années, notamment la mise en application du plan stratégique, l'offre en matière de formation continue dans la section de Québec et la révision des processus budgétaires. La situation économique n'épargne personne. Bien que le Barreau de Québec bénéficie de réserves lui permettant d'affronter la crise, le contexte économique offre l'occasion de revoir les façons de faire au niveau budgétaire et s'assurer que toutes les dépenses demeurent justifiées.

Je garderai mes derniers mots pour remercier tous les avocats et avocates, juges et collaborateurs qui ont eu la générosité de dire « oui » à nos demandes de participation (et vous êtes nombreux). Je souligne également la « sagesse » et le courage des membres du conseil d'administration qui ont su trancher des questions difficiles et faire les choix qui s'imposent pour l'avenir. Finalement, mes plus sincères remerciements vont à toute l'équipe de la permanence qui, par la constance de son bon travail et son intérêt sincère à la bonne marche des affaires du Barreau a rendu possibles les réalisations 2008-2009 :

Michelle Thibault

Adjointe administrative

Mélanie Gagnon

Responsable services aux membres et à la population

Anne Legault

Service de référence, sondage de satisfaction et planification stratégique

Marion Lavoie-Cardinal

Service de référence

RAPPORT DES COMITÉS PERMANENTS DU BARREAU DE QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2008-2009

COMITÉ DES AVOCATES DANS LA PROFESSION

Réflexion sur les orientations

Ce comité est en processus d'analyse pour établir ses nouvelles orientations. Les idées soumises à ce titre concernent la révision de la constitution du comité par la diversification et l'augmentation de participantes de milieux différents, l'amélioration de la visibilité entourant la remise de la Bourse des avocates, l'amélioration des liens avec les autres instances « femmes » et l'organisation d'activités de réseautage.

Les questions d'équité salariale, de la représentativité des avocates à des postes décisionnels et de la difficulté de retenir les femmes dans la profession sont également des orientations intéressant le Comité des avocates.

Outre le travail de réflexion à ce sujet, les travaux de ce comité pour l'année 2008 et 2009 furent les suivants :

La Bourse des avocates :

Il s'agit d'une bourse qui a été mise sur pied en 2003 par le Comité des avocates dans la profession région de Québec.

Cette bourse vise à fournir une aide financière annuelle à une femme monoparentale désirant amorcer ou poursuivre un cheminement scolaire en vue d'améliorer sa situation et par le fait même celle de ses enfants.

Les dons recueillis totalisent actuellement 4 695 \$ pour les prochaines bourses à être attribuées.

Présentation de candidature d'une avocate au concours Femmes de mérite de la YWCA.

Le Comité des avocates a préparé un dossier de candidatures et l'a soumis au concours Femmes de mérite en vue de mettre en lumière la réalisation d'une

avocate particulièrement méritante, en l'occurrence Me Fannie Lafontaine.

La candidature de cette dernière a été retenue à titre de finaliste pour le Gala du 26 mai 2009.

Avocates émérites :

Afin d'appuyer et de favoriser de façon concrète la représentativité féminine au sein des récipiendaires de cette reconnaissance, les membres du comité ont transmis des lettres d'invitation à trois (3) avocates afin de souligner leurs réalisations et les inciter à déposer leur candidature.

Je tiens à remercier les membres du Comité des avocates pour leur implication, ainsi que tous les donateurs qui ont contribué à la Bourse des avocates.

Me Claudia Trudel, présidente

Dussault Larochelle Gervais Thivierge

Membres :

- Me Caroline Alcindor,
Ministère de la Justice
- Me Marie Blanchet,
Ministère des Transports
- Me Cynthia Garnier,
Belzile Auger Garnier
- Me Marie-Douce Huard,
Cain Lamarre Casgrain Wells
- Me Valérie Lahaie,
Substitut du procureur général
- Me Marie-Ève Paré,
La Financière agricole du Québec

COMITÉ SUR LA CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE

Le Comité sur la conciliation travail-famille s'est réuni aux dates suivantes : 26 août 2008, 30 septembre 2008, 28 octobre 2008, 10 décembre 2008, 20 janvier 2009, 26 février 2009, 17 mars 2009 et 28 avril 2009. Les prochaines réunions auront lieu le 26 mai et le 16 juin 2009.

Mandat

Les membres du Comité de conciliation ont pour mandat « de conseiller le Barreau sur les questions touchant la conciliation travail-famille. Plus particulièrement, son mandat est d'identifier les difficultés que pose la conciliation travail-famille pour les avocats et avocates, d'évaluer les politiques familiales qui existent au sein de la profession et leurs impacts sur la gestion des cabinets et contentieux. De proposer au Barreau des moyens pour favoriser la conciliation travail-famille ».

Travaux du comité

- En conformité avec son mandat, le comité s'est d'abord penché sur les politiques mises en place en matière de conciliation travail-famille par les divers cabinets de la région, qu'ils soient de petite, moyenne ou grande taille, certains ministères du gouvernement du Québec et certains contentieux.
- Le comité a pris connaissance des travaux antérieurs du Comité sur la conciliation travail-famille dont les activités avaient cessé en 1998. Le constat du comité est que la majorité des problématiques alors soulevées existent toujours.
- Le comité a préparé un sondage visant à vérifier la satisfaction des membres du Barreau de Québec quant à l'horaire des tribunaux en relation avec leurs obligations familiales.

Les résultats de ce sondage devraient être sous peu compilés et mèneront le comité à entreprendre les démarches nécessaires si des modifications sont requises.

- Le comité a demandé au Barreau de Québec d'entériner leur proposition de modifier la « Déclaration de principe conciliation travail-famille » qui datait de 1995, et ce, dans le cadre de son 15^e anniversaire qui aura lieu au cours de 2010. Le Conseil du Barreau de

Québec a présenté, lors du dernier Conseil général du Barreau du Québec, une résolution demandant à tous les intervenants signataires de la déclaration initiale, de signer à nouveau cette Déclaration de principe et ainsi réitérer l'engagement du Barreau du Québec et des autres intervenants de notre système judiciaire à respecter dans toutes les facettes de nos actions, l'équilibre entre l'exercice de notre profession et les valeurs et obligations familiales des avocates et avocats.

- La présidente du comité a siégé sur un groupe de travail pour la mise sur pied d'une banque d'avocats remplaçants au Barreau du Québec. Les commentaires du comité ont été transmis au groupe de travail.

Bien que ce projet faisait partie de la liste des actions privilégiées par le comité en début de mandat, les membres ont résolu d'attendre avant de créer leur propre banque d'avocats remplaçants et d'évaluer si la banque d'avocats qui sera mise sur pied par le Barreau du Québec répondra adéquatement aux attentes des membres de Québec.

Cette banque d'avocats permettra à des avocates ou avocats, qui pratiquent seuls ou en petits cabinets, de se faire remplacer par un collègue advenant qu'ils soient malades ou qu'ils aient à s'absenter en raison de leurs obligations familiales.

- Le comité se penche actuellement sur la création d'un prix visant à souligner les efforts exceptionnels d'un cabinet ou d'un contentieux de la section afin de permettre à ses avocates et avocats de concilier leurs obligations familiales et la pratique du droit.
- Le comité étudie présentement la possibilité de créer un « Fonds d'aide aux avocates et avocats » leur permet-

tant d'accéder à une gamme de services visant à mieux concilier la pratique du droit et leurs obligations familiales.

Par exemple, cela pourrait se traduire par une aide financière afin d'obtenir une aide familiale de façon ponctuelle qui viendrait en aide à un parent malade.

Également, il pourrait s'agir de traduire par le biais d'une liste de services offerts aux membres du Barreau qui n'ont pas le temps de recruter du personnel qualifié dans plusieurs sphères de services (ex: entretien ménager, entretien extérieur, aide familiale, etc.).

Le comité a comme objectif constant de réitérer, à travers tous ces gestes et actions, l'importance d'assurer aux avocates et avocats du Barreau de Québec la possibilité de concilier leur travail et leurs obligations familiales et ce, dans le meilleur intérêt de tous.

Au-delà, il devient important que la conciliation travail-famille soit accessible à tous, peu importe leur sexe, sans discrimination.

Me Claudia P. Prémont, présidente
Tremblay Bois Mignault Lemay

Membres :

- Me Sophie Cloutier,
Grondin Poudrier Bernier
- Me Frédéric Delaunay, Desjardins
Groupe d'assurances générales
- Me Mélanie Fortin,
Grégoire Pagé
- Me Marie-Douce Huard
Cain Lamarre Casgrain Wells
- Me Thomas Jacques, Directeur des
poursuites criminelles et pénales
- Me Dominique Jolin,
Syndic du Barreau du Québec
- Me Mathieu Leblanc-Gagnon
Fasken Martineau DuMoulin
- Me Jean-François Pichette,
Langlois Kronström Desjardins
- Me Annie Quimper,
Poitras Quimper

**COMITÉ DES AVOCATS
ET AVOCATES EN ENTREPRISE**

Le comité a été très actif encore cette année et proche des besoins des avocats œuvrant en entreprise dans la région de Québec.

Les réunions ont eu lieu les 16 mai, 4 septembre, 6 octobre et 27 novembre 2008 de même que les 3 février et 10 mars 2009.

L'organisation d'une formation, sous forme de dîner-conférence, portant sur le Guide 2008 de déontologie appliqué aux avocats en entreprise a été notre principale activité. Notre conférencier invité, Me Hubert Auclair, secrétaire général de La Capitale groupe financier, a su attirer notre attention aux aspects déontologiques spécifiques à notre pratique.

Nous sommes intéressés plus particulièrement à la formation obligatoire et aux besoins très spécifiques des avocats exerçant en entreprise. Ces questions devraient préoccuper le comité tout au cours de l'année 2009.

Nous prévoyons terminer l'année par la tenue d'un 5 à 7 afin de regrouper et réseauter les avocats pour ainsi atteindre l'un des objectifs fixés par le comité en plus de répondre aux attentes en formation et en réseautage.

Je tiens à remercier tous les membres du comité pour leur collaboration et leur participation.

Me Céline Daigle, présidente
La Capitale, assurances générales

Membres :

- Me Marie-France Amyot,
SSQ Société d'assurances générales
- Me François Cholette,
Desjardins Sécurité Financière
- Me Vanessa Deschênes,
Commission des relations du travail

- Me Jennifer Dibblee,
Industrielle Alliance
- Me Hélène Dufour,
Biscuits Leclerc Itée
- Me Hélène Héroux,
Les Oeuvres de la Maison Dauphine inc.
- Me Daniel O'Brien,
O'Brien Avocats
- Me Michel Paquet,
Cominar
- Me Diane Plante,
Roche Itée Groupe-Conseil

COMITÉ SUR LA COUR DU QUÉBEC

Le Comité sur la Cour du Québec a pour mandat de conseiller le Barreau de Québec sur toutes questions relatives à l'administration de la justice concernant la Cour du Québec. Il doit également favoriser la collaboration entre les juges de cette cour et les membres du Barreau de Québec.

Activités courantes

Au cours de l'exercice courant, le comité s'est réuni pour discuter principalement des sujets suivants :

- Opportunité de présenter des requêtes en prolongation du délai de 180 jours, et pour être relevé du défaut par voie de conférence téléphonique ;
- Inquiétude des avocats relativement à l'utilisation de lettres exposant un scénario de règlement hors Cour, laquelle est ensuite utilisée par le juge présidant les C.R.A., lors des négociations, ainsi que sur le sort réservé à ces lettres par la suite ;
- Évaluation de la possibilité que la Cour puisse gérer « l'over booking » avant la journée précédant le procès, afin d'éviter des frais inutiles aux parties ;
- Amélioration des communications avec le greffe : par exemple, suggérer

aux avocats de déposer leurs procédures directement au dossier lors de la séance de cour de pratique, plutôt que la veille où elles ne peuvent humainement être traitées. Suggérer aux avocats de s'assurer que leurs demandes de remise par télécopieur ou courriel soient produites avant 15 h, afin de pouvoir être traitées pour le lendemain matin ;

- Difficultés relativement aux requêtes pour garde en établissement, lesquelles pourraient être réglées en signifiant ces procédures urgentes directement au juge en chambre pour être ensuite déposées au greffe.

Le président du comité a également été invité à participer aux travaux du sous-comité Barreau – Greffe civil, lequel s'est réuni à quelques reprises afin de traiter des améliorations souhaitées par les membres de la section dans le fonctionnement des greffes civils.

Enfin, une rencontre entre le président du comité, la directrice générale du Barreau, ainsi que la nouvelle juge coordonnatrice, l'honorable Suzanne Villeneuve et le nouveau juge coordonnateur adjoint à la chambre civile, l'honorable Charles Grenier, sera tenue avant la fin de l'exercice.

Le comité tient à réitérer son appréciation pour l'excellente collaboration des juges de la Cour du Québec à l'amélioration des services aux justiciables.

Me Jacques G. Bouchard, président Bouchard Pagé Tremblay

Membres :

- Me Kathy Bergeron,
Beauvais Truchon
- Me Lise Bergeron,
Stein Monast
- Me Gervais Brassard,
Greffe civil
- Me Caroline Gravel,
Robitaille Roberger

- Me Pierre Gravel
- Me Jean Langlois
- Me Charles Morisset,
Joli-Cœur Lacasse
- Me Jean-François Pichette,
Langlois Kronström Desjardins
- Me Dominique Rousseau,
Chamberland Gagnon
- Me Elaine Roy,
Aide juridique section jeunesse
- Me Lyne Thériault,
Joli-Cœur Lacasse
- Me Mathieu Thériault,
Aide juridique Centre-Ville

COMITÉ SUR LES SERVICES AUX MEMBRES

Le comité a procédé à l'organisation et la présentation des conférences suivantes :

- L'appréciation des témoignages par l'honorable Gilles Renaud, juge de la Cour de justice de l'Ontario ;
- Conférence sur les RÉER du Barreau présentée par les responsables de la Corporation des services du Barreau du Québec ;
- La « Journée de l'entreprise », en collaboration avec la Chambre de commerce de Québec, cette journée permet à des membres de la Chambre de commerce d'obtenir une consultation d'un membre de notre section du Barreau d'une durée de 45 minutes sans frais. C'est la deuxième année qu'une telle journée est tenue.

Outre l'organisation de ces activités, le comité a travaillé longuement sur la conception, l'élaboration et la planification des conférences qui seront offertes à nos membres pour l'année 2009-2010.

Ces travaux découlent des nouvelles obligations imposées aux membres du Barreau quant à la formation continue lesquelles entrent en vigueur le 1er avril 2009.

Par ailleurs, le comité a reçu en début d'année un mandat plus large quant à la coordination de l'ensemble des activités de formations et conférences pouvant être offertes par les différents comités de notre barreau de section. Cette première année en fut une d'ajustement pour l'ensemble des intervenants. Le travail devra se poursuivre pour la prochaine année afin que cette nouvelle façon de faire devienne un automatisme.

Le défi pour le comité pour la prochaine année sera donc non seulement de préparer un calendrier de conférences et de formations à être offertes aux membres, mais encore d'en assurer la présentation et le succès. Avec le support habituel des employés permanents de notre barreau, nous ne doutons point d'y arriver.

En terminant, je tiens à remercier chaleureusement les membres du comité et les employés permanents de notre barreau de section pour leur contribution et support. C'est grâce à leur implication que le comité fonctionne si bien.

Me Louis Riverin, président
Barreau & Associés

Membres :

- Me Jonathan Branchaud,
Chamberland Gagnon
- Me Geneviève Cotnam,
Stein Monast
- Me Guy De Coste,
Centre de services partagés du Québec
- Me Pauline Gagnard,
Ministère du Revenu
- Me Sébastien Jobin-Vermette,
SAAQ
- Me Adèle Juster,
Cauchon & Associés
- Me Marie Lafond,
Aide juridique section jeunesse
- Me Stéphanie Lelièvre,
Morency Avocats
- Me Claude Peachy
- Me Denis Richard,
Bélangier Richard

**COMITÉ SUR
L'EXERCICE ILLÉGAL**

Le comité a tenu 5 réunions qui ont eu lieu les 14 mai, 10 septembre, 5 novembre, 3 décembre 2008 ainsi que le 24 février 2009.

Cette année, le comité a procédé à l'examen de 11 nouveaux dossiers et 2 nouvelles plaintes ont été recommandées au Conseil du Barreau de Québec.

Les activités illégales pour lesquelles ces plaintes ont été recommandées sont les suivantes et concernent le même contrevenant qui n'était plus membre en règle du Barreau du Québec :

- de conseiller et donner des avis juridiques, de rédiger pour le compte d'un tiers une requête introductive d'instance (1 chef d'accusation en vertu des articles 128 (1) a) et b) et 133 b) de la Loi sur le Barreau (L.R.Q. ch. B-1).
- de préparer une mise en demeure pour le compte d'un tiers. (1 chef d'accusation en vertu des articles 128 (1) a) et b) et 133 b) de la Loi sur le Barreau (L.R.Q. ch. B-1);

Outre ces plaintes, deux lettres d'avertissement ont été expédiées à l'initiative du comité.

Une première lettre a été acheminée à une personne qui offrait, via une publicité écrite, ses services pour conseiller et défendre des tiers devant les tribunaux de la CLP.

La seconde lettre a été expédiée par le soussigné à une employée d'une entreprise de crédit de l'Ontario qui avait fait parvenir une mise en demeure à un citoyen de la région de Québec alors qu'elle n'était pas dûment inscrite au tableau de l'Ordre des avocats de la province ou membre du Barreau du Haut-

Canada ayant l'autorisation d'exercer au Québec.

Le comité a aussi recommandé que 2 dossiers parmi ceux qui ont été soumis soient référés au comité provincial sur l'exercice illégal du Barreau du Québec en raison du fait que les actes reprochés se produisent à l'échelle de la province.

Cette année, le comité s'est également penché sur les questions concernant la délimitation du travail exercé par les techniciens juridiques et sur le rôle des membres d'autres ordres professionnels qui offrent leurs services au public dans les dossiers en matière familiale.

En ce qui concerne le rôle des techniciens juridiques, le comité a requis en décembre dernier l'envoi par courriel d'un avis aux membres de la profession visant à rappeler les limites des interventions des techniciens juridiques, notamment quant à la signature de documents et en matière de représentations à la cour. Un avis au même effet a aussi été publié dans le journal *Proforma*.

Quant à la question du rôle des membres des autres ordres professionnels en matière de médiation familiale, le comité a constaté qu'une certaine pratique de ces personnes, telle la rédaction de requête ou de convention à être entérinée par le tribunal, avait pour effet d'empiéter dans le domaine de pratique réservé aux avocats. Ainsi et dans ce contexte, le comité a appuyé les démarches de sensibilisation entreprises par la bâtonnière auprès des présidents des autres ordres professionnels impliqués afin que cette pratique cesse.

Nous avons enfin connu au cours de l'exercice 2008-2009 l'aboutissement de plusieurs dossiers de plaintes entrepris par le passé et qui se sont soldés par trois plaidoyers de culpabilité par autant de contrevenants et par un jugement

rendu le 27 novembre 2008 par l'honorable Alain Morand prononçant deux déclarations de culpabilité dans les dossiers 200-61-111674-071 et 200-61-111675-078.

Je profite de la présente pour remercier tous les membres du comité qui ont assisté à nos réunions, les procureurs mandatés par le Barreau qui ont œuvré dans les dossiers de plaintes ci-haut décrits, de même que Me Lisa Bérubé, directrice générale du Barreau et madame Michelle Thibault pour leur collaboration tout au long de la dernière année.

Me Jean Mathieu Potvin, président
La Capitale, assurances générales

Membres :

- Me Jean Asselin,
Labrecque Asselin
- Me Sandra Bilodeau,
Commission municipale du Québec
- Me Marie-Claude Gilbert,
Direction des poursuites criminelles et pénales
- Me Chantal Hamel,
Autorité des marchés financiers
- Me Éric Hardy,
Ogilvy Renault
- Me Marie-Douce Huard,
Cain Lamarre Casgrain Wells
- Me Frédéric Maltais,
Deblois & Associés
- Me Sophie Morin,
SAAQ
- Me Claude Peachy
- Me Anne Picher, *Direction générale des services de justice*
- Me Stéphane Poulin,
Bédard Poulin

**COMITÉ DE LIAISON
AVEC LE CENTRE
D'ACCÈS À L'INFORMATION
JURIDIQUE (CAIJ)**

Le Comité de liaison du Barreau de Québec a pour mandat de veiller à la satisfaction des usagers du Centre d'accès à l'information juridique. Toutes les personnes impliquées dans ce comité sont membres du Barreau du district de Québec, de Beauce ou de Montmagny, à l'exception de Madame Francine Pelletier qui est responsable du CAIJ-Québec et de Madame Isabelle Pilon qui est directrice du réseau des bibliothèques.

Les membres de ce comité se réunissent approximativement deux fois par année. Durant l'année 2008-2009, une réunion a eu lieu le 20 novembre 2008. Une seconde réunion est prévue le 16 avril prochain. Les réunions de ce comité permettent entre autres de dresser un portrait global de la situation des trois bibliothèques, soit celle de Québec, de Beauce et de Montmagny. Des informations relatives aux statistiques de fréquentations, d'emprunts de volumes, de consultations sur place ainsi que de recherches nous sont transmises.

Cette année, moins de formation a été dispensée en bibliothèque pour le CAIJ-Québec. Cette situation s'explique par le fait que plusieurs membres ont déjà reçu la formation. Au surplus, plusieurs formations ont été données en cabinet. Ce service a même été offert aux cabinets d'avocats de la région de la Beauce et de Montmagny. Une baisse d'achalandage a également été enregistrée au niveau des demandes de recherches. Elle s'explique probablement par l'utilisation du sous-titre indiqué sous le nom *TOPO* que l'on retrouve à l'interface du site du CAIJ. Les questions soumises sous *TOPO* sont préparées par le personnel du service de recherche du CAIJ. Cependant, le CAIJ fera appel à des

spécialistes de divers domaines du droit afin spécialiser le contenu.

Alors qu'une diminution des entrées en bibliothèque a été constatée à la bibliothèque de Québec, le phénomène inverse a été constaté aux bibliothèques de Beauce et de Montmagny. Une augmentation des prêts de volumes a également été constatée dans ces deux mêmes bibliothèques.

Au surplus, le CAIJ a mis en ligne les textes des *Développements récents* publiés depuis l'année 2005.

Bien que questionnés à savoir si un code d'accès et un mot de passe seront exigés pour avoir accès au site du CAIJ, les membres ont été sondés et suite aux commentaires reçus, le conseil d'administration du CAIJ a décidé que l'accès au site demeurerait libre pour l'instant.

Je remercie les membres du Comité de liaison ainsi que Mesdames Isabelle Pilon et Francine Pelletier, représentantes du CAIJ pour leur précieuse collaboration tout au long de la dernière année.

Me Johanne Carrier, présidente
Centre communautaire juridique de Québec

Membres :

- Me Christina Bouchard,
Tremblay Bois Mignault Lemay
- Me Charles Côté,
Ministère des Finances
- Me Marie-Claude Dallaire,
Turgeon Tremblay Lafleur Petitclerc
- Me Maude Gagné,
Cour supérieure
- Me Cynthia Garnier,
Belzile Auger Garnier
- Me Charles Lavoie,
Pelletier Lavoie
- Me Denis LeMay

- Me Stéphane Lepage,
Pelletier d'Amours
- Me Line Magnan,
Jacques Larochelle Avocats
- Me Christine Rochefort,
Cliche Laflamme Loubier

COMITÉ SUR LES SERVICES À LA POPULATION

Le Comité sur les services à la population a pour mandat d'identifier et de mettre sur pied au nom du Barreau de Québec des activités d'information et de soutien juridique au bénéfice de la population de la section de Québec. Il conseille le Barreau sur les actions à prendre pour mieux faire connaître le rôle et les fonctions de l'avocat. Une attention particulière est accordée notamment à la clientèle suivante : les jeunes du secondaire, les personnes âgées, les membres des communautés culturelles, les associations ou groupes communautaires.

Cette année, nous nous sommes réunis à 5 reprises et nous avons surtout concentré nos énergies à la collaboration, avec différents partenaires, dont le ministère de la Justice, à la préparation de la semaine « *Rendez-vous avec la justice* ». Cette activité qui s'est déroulée du 30 mars au 5 avril 2009 avait pour but de présenter et de faire connaître à la population les différents services de la justice.

C'est ainsi que, comme dans les années antérieures, nous avons tenu deux (2) « *Journée dans la vie d'un professionnel du droit* ». Lors de ces journées, les étudiants de 4^e et 5^e secondaire sont jumelés avec différents professionnels, notamment des juges et des avocats autant de pratique publique et privée, et ont pour but de leur présenter les différentes professions rattachées au monde juridique.

Dans un deuxième temps, un procès simulé a été organisé dans le cadre du projet « *Citoyenneté et Chartes* » à l'école Joseph-François Perreault. Par cette activité, les étudiants étaient appelés à préparer une plaidoirie sur des thèmes rattachés à la *Charte des droits et libertés*. Ce projet permet ainsi aux étudiants de cerner le raisonnement juridique relativement à certaines questions de notre société. Encore une fois, cette activité fut grandement appréciée, autant par les étudiants que les professeurs. D'autres activités sont d'ailleurs prévues au mois de mai.

Finalement, lors de la journée « portes ouvertes » du 4 avril 2009, plusieurs conférences étaient offertes à la population, notamment en droit de la famille et en droit du travail. Un kiosque du Barreau de Québec était également aménagé afin de promouvoir ses services, dont le service de référence.

En terminant, j'aimerais remercier tous les membres du comité et les bénévoles qui ont consacré leur temps, leur énergie et qui ont partagé leur passion auprès des personnes avec qui ils ont dû échanger en cours d'année. Également, j'aimerais remercier la directrice Me Lisa Bérubé et tout son personnel de soutien pour leur excellente collaboration.

Me Steve Marquis, président
Syndicat TUAC 503

Membres :

- Me Annie Chabot,
Ministère des Ressources naturelles
- Me Suzie Cloutier,
Bélanger Longtin
- Me Andréanne Gobeil,
Tremblay Bois Mignault Lemay
- Me Mélanie Haddad,
Desruisseaux Desbiens
- Me Lu Chan Khuong,
Bellemare Avocats

- Me Stéphane Lavoie,
Tremblay Bois Mignault Lemay
- Me Marc-André Letarte,
Turgeon Roy
- Me Geneviève Piché,
Cavanagh Piché
- Me Rémy-Noël Poulin,
Poulin Larose Proulx Lemire
- Me Samuel Proulx Lemire,
Poulin Larose Proulx Lemire

COMITÉ SUR LA COUR SUPÉRIEURE

Il me fait plaisir de vous dresser un bref compte rendu des activités du Comité sur la Cour supérieure, qui aura tenu neuf réunions pendant la présente année judiciaire, dont cinq impliquaient l'équipe de six juges menée par l'honorable juge Pidgeon.

Les travaux du comité et de quelques sous-comités ont permis l'avancement des dossiers qui apparaissent les plus pertinents à l'amélioration du traitement des dossiers dans les différentes chambres de la Cour supérieure.

On peut citer, en particulier, les réalisations suivantes :

- Promotion par divers moyens du projet pilote d'expertise unique (en vigueur depuis le 1^{er} avril 2008) auprès des membres de la section de Québec, entre autres par la tenue d'une conférence d'information le 31 octobre 2008;
- Préparation, pour l'automne 2009, d'autres outils de promotion du projet, incluant des écrits destinés aux membres et des approches auprès des associations et corporations professionnelles d'experts;
- Préparation et promotion de l'utilisation de nouveaux avis de présentation simplifiés, en regard des demandes les plus fréquemment adressées à la Cour de pratique;

- Discussion extensive en sous-comité et règlement d'un certain nombre de problèmes et d'irritants – en chambre familiale et en chambre civile – liés aux communications avec le greffe ; les efforts de Me Gervais Brassard et des autres intervenants à la discussion ont mené à des résultats positifs, qui ont été rappelés lors d'un dîner-rencontre tenu le 31 mars dernier ;

- Amélioration dans l'organisation et le traitement des nombreuses demandes de prolongation de délai soumises le vendredi matin, par voie de conférence téléphonique ;

- Mise sur pied toute récente d'un système de conférence de gestion en début d'instance, visant certains dossiers sélectionnés en raison de leur nature ou de leur complexité ; cette initiative rejoint plusieurs préoccupations des membres du comité – comme la détermination immédiate de la durée prévisible et de la nature des démarches devant mener à l'inscription au mérite du dossier, ainsi que l'examen des possibilités de recourir à l'expert unique – et sera en vigueur à compter du 27 avril 2009 ;

- Préparation et diffusion prochaine, par l'honorable juge en chef Pidgeon, d'un communiqué décrivant sommairement les modalités concrètes d'exercice de l'ensemble des recours dirigés aux différentes chambres de la Cour supérieure, pour faciliter le travail des membres de la section de Québec.

Je me permets de souligner le dynamisme et l'esprit constructif de tous les membres du comité qui m'entourent. Je salue également la très grande ouverture et l'esprit de collaboration de l'honorable juge Pidgeon et de son équipe de juges responsables de l'administration des diverses chambres, qui font que toutes les problématiques soulevées sont considérées et traitées rapidement et efficacement.

Me Alain Michaud, président

Michaud LeBel

Membres :

- Me Jean-François Bertrand, Tassé Avocats
- Me Gervais Brassard, Greffe civil
- Me Suzanne Gagné, Létourneau Gagné
- Me Marie-Paule Gagnon, Stein Monast
- Me Chantal Gosselin, Joli-Cœur Lacasse
- Me Marie-Claude Héroux, Héroux Boivin
- Me François Huot, Huot Thibault
- Me France Julien, Gagnon Girard Julien Matte
- Me Guy Leblanc, Langlois Kronström Desjardins
- Me Sylvain Lepage, Cain Lamarre Casgrain Wells
- Me Line Ouellet, Barakatt Harvey

COMITÉ SUR LES SERVICES DE GARDE ET DE RÉFÉRENCE

Les membres du comité se sont réunis les 29 avril 2008, 19 novembre 2008, le 4 février 2009 et le 23 avril 2009.

Voici les sujets ayant occupé le comité :

- *Supervision* du fonctionnement du service de référence et des services de garde (protection de la jeunesse et droit criminel). En comparaison des dernières années, les statistiques compilées révèlent encore la grande efficacité de ces services. Le tableau de statistiques qui fut produit en juillet 2008 pour la période 2005 à 2008 démontre bien l'importance de ce système pour les justiciables et les avocats. Le service de référence du Barreau de Québec traite environ 3 000 demandes annuellement.

- Le 29 avril 2008, les membres du comité ont eu l'occasion de rencontrer Me Dyane Perreault, directrice du service aux membres du Barreau du Québec. Il y eut mise à jour des problèmes (baisse de la fréquence des appels pour notre région) et des solutions concernant le service de garde téléphonique en matière criminelle. Des dispositions concrètes furent adoptées afin d'assurer une qualité constante du service (lettre de rappel / avertissement aux membres). Par ailleurs, dans le but d'assurer une plus grande visibilité du service de garde, d'autres visites furent planifiées auprès de centres commerciaux et postes de police. Des affiches contenant les coordonnées du service de garde furent aussi distribuées.

- *Supervision* du remaniement et de la simplification du formulaire d'inscription pour le service de référence. Suivi de la nouvelle politique du service de référence.

- *Réception* des demandes d'adhésion de nouveaux membres pour le service de garde en matière criminelle ;

- *Discussion* sur l'implantation du service de garde en matière de protection du malade mental / curatelle publique / TAQ.

- *Discussion* sur un problème d'aménagement du Tribunal administratif du Québec, nouvellement installé au Centre hospitalier Robert-Giffard : absence d'un local réservé au bénéficiaire et son représentant. Sensibilisation faite auprès des responsables du TAQ ;

- Suivi sur les moyens publicitaires pour le service de référence ;

Le comité bénéficie d'une participation active de ses membres. Encore une fois, nous désirons souligner l'aide précieuse et constante apportée par Me Lisa Bérubé, directrice du Barreau de Québec et

membre du comité. Nous soulignons aussi la grande disponibilité de madame Mélanie Gagnon.

Me Guy Grantham, président

Daignault et Associés

Membres :

- Me Herman Bédard,
Herman Bédard & Al
- Me Édith Bellemare,
Joli-Cœur Lacasse
- Me Éric Blouin,
Bertrand Bertrand Blouin
- Me Sylvie Côte,
Gaulin Croteau Gosselin Daigle
- Me Johanne Desbiens,
Desruisseaux Desbiens
- Me Mélanie Fortin,
Grégoire Pagé
- Me Sophie Lafleur,
Turgeon Tremblay Lafleur Petitclerc
- Me Nathalie Lavoie,
Conrad Légaré Avocat
- Me Mathieu Trépanier,
Pelletier d'Amours

COMITÉ SUR L'INTÉGRATION SOCIALE ET LA JUSTICE

Le comité a débuté ses activités le 19 janvier 2009 et prévoit se réunir une fois par mois, à l'exception des mois d'été.

Dès le départ, certains constats sont formulés par les membres en lien avec les sujets intéressant le comité, dont les suivants :

- Les situations en lien avec les problèmes de santé mentale et de déficience intellectuelle sont de plus en plus fréquentes sur le terrain ;
- La représentation des personnes qui présentent des problèmes de santé mentale ou une déficience intellectuelle peut être problématique ;

- Plusieurs personnes qui présentent des problèmes de santé mentale ou une déficience intellectuelle sont « pris dans le système judiciaire », la judiciarisation constitue la fin de la chaîne pour ces personnes.

Depuis ses débuts, le mandat du comité a été principalement axé sur la question de la déficience intellectuelle, étant donné le projet de protocole ayant mené à l'adoption de l'*Entente de principe : Adaptation du système judiciaire et des services correctionnels aux personnes ayant une déficience intellectuelle*. Toutefois, les membres conviennent qu'il y a tout autant lieu de se préoccuper des problématiques de santé mentale afin de bien rencontrer les objectifs du comité. Toutefois, il n'y a pas lieu d'élargir le mandat à l'ensemble des clientèles vulnérables (personnes âgées, clientèle jeunesse...). Bien que cela présenterait un intérêt, il existe un risque de s'éloigner de l'essentiel, pour lequel il y a déjà beaucoup à faire, et cela pourrait être de nature à empiéter sur le mandat d'autres comités, tel que le Comité des services à la population.

Conséquemment, le comité convient que son mandat vise à améliorer la situation des personnes qui présentent des problèmes de santé mentale ou une déficience intellectuelle et qui font face à l'appareil judiciaire, que ce soit en matière civile ou criminelle.

Pour ce faire, le comité a établi ses priorités pour cette année, soit de :

- sensibiliser et offrir des formations en cette matière, un plan d'action doit être élaboré ;
- explorer les moyens de favoriser la représentation des personnes qui présentent des problèmes de santé mentale ou une déficience intellectuelle devant les tribunaux.

Pour ce faire, une liste de formations a été élaborée et les personnes-ressources identifiées. Les modalités de réalisation de ces activités de formations sont actuellement élaborées, en tenant notamment compte des nouvelles obligations des avocats en matière de formation. Étant donné les délais imputables à la préparation de formations de qualité et qui répondent réellement aux besoins de la communauté juridique du Barreau de Québec, un échéancier qui inclut l'année 2009-2010 est envisagé.

En conclusion, le comité, dont la sous-signée est devenue présidente en décembre 2008, s'est d'abord questionné sur les orientations et les objectifs à prioriser, avant d'établir les méthodes à utiliser afin d'atteindre les cibles identifiées. Soyez assuré que chaque membre s'est attaqué avec enthousiasme à ces défis.

Me Marie-Nancy Paquet, présidente

Morency Avocats

Membres :

- Me Vincent Beaumont,
Morency Avocats
- Me Bruno Bouffard,
Bélanger Richard
- Me Pascale Charest-Guérin,
Létourneau Gagné
- Me Louis-Michel Côté,
Côté Desmeules
- Me Stéphanie Côté,
Côté Desmeules
- Me Stéphane Galibois,
Daignault & Associés
- Me Benoît Gingras,
Aide juridique section jeunesse
- Me Marie-Ève Paré,
La Financière agricole du Québec
- Me Sébastien Proulx,
Aide juridique section criminelle
- Me Marie-Claude Rioux,
Ministère des Ressources naturelles

COMITÉ SUR LA JUSTICE ADMINISTRATIVE

Le comité s'est réuni à quatre reprises au cours de la dernière année soit les 15 octobre 2008, 13 novembre 2008, 20 janvier 2009 et 4 mars 2009.

En début de mandat, les membres ont décidé de tenir une rencontre particulière avec le nouveau président de la Commission des lésions professionnelles, Me Jean-François Clément, nommé le 1^{er} août 2008. Lors de ladite rencontre, nous avons établi une liaison permanente et nous avons également adressé toute problématique rencontrée, et ce, autant du côté des opérations dudit tribunal administratif que du côté des avocats. Cette rencontre fut très profitable. Il a lieu de réitérer cette expérience au cours des prochains mandats et également d'inviter les présidents des autres tribunaux administratifs nommés récemment notamment le Tribunal administratif du Québec et la Commission des relations de travail.

Les travaux de notre comité ont porté essentiellement sur les modifications de la Loi sur l'expropriation, la requête présentée par des membres du TAQ et l'organisation de conférences-midi.

Le 2 décembre 2008, en collaboration avec le Comité sur la formation professionnelle du Jeune Barreau de Québec, le comité a organisé une conférence-midi sur le thème *La vision du nouveau président de la Commission des lésions professionnelles* où plus de 60 avocats de la région de Québec y ont participé.

Le 19 février dernier, suite à une invitation du comité, Me Johanne Drolet a démystifié l'arrêt Dunsmuir en prononçant une conférence ayant pour titre « *L'arrêt Dunsmuir ou Comment coller en deux le cheveu que l'on avait coupé en trois!* » Plus de 70 avocats, tant plaideurs que décideurs, y ont assisté.

Les conférences organisées par le comité ont toujours suscité beaucoup d'intérêt. Nous recommandons d'augmenter le nombre de conférences au cours des prochains mandats, et ce, afin de répondre à la demande grandissante due à la formation rendue obligatoire depuis le 1^{er} avril dernier. Les conférences peuvent prendre une autre forme tel un déjeuner-conférence.

En terminant, nous souhaitons souligner la participation et l'implication des membres du comité tout au long de l'année.

Me Lu Chan Khuong, présidente
Bellemare Avocats

Membres :

- Me Marie Jo Bouchard,
Melançon Marceau Grenier Sciortino
- Me Marianne Bureau,
Grondin Poudrier Bernier
- Me Karine Dionne,
Stein Monast
- Me Christian Drolet,
Heenan Blaikie Aubut
- Me Chantal Lemay,
Reinhardt Bérubé
- Me Éric Michaud,
Ville de Québec
- Me Dominic Pagé,
Grégoire Pagé
- Me Jean-Philippe Ouellet,
Aide juridique de Charlesbourg
- Me Julie Rancourt,
CSST
- Me Sheila York,
Régie des rentes du Québec

LA RENTRÉE JUDICIAIRE



L'honorable Louis LeBel, juge à la Cour suprême du Canada, recevant la Médaille du Barreau de la bâtonnière de Québec, Me Chantal Gosselin



Me Robert Daveluy recevant la Médaille du Conseil pour souligner son 60^e anniversaire d'inscription à l'ordre de la bâtonnière de Québec, Me Chantal Gosselin



Me Laurence Renard et Monsieur le bâtonnier Jean Lory du Barreau de Versailles, Madame la bâtonnière Chantal Gosselin et Me Hélène Carrier, conférencière à l'occasion du colloque Québec-Versailles « La parole de l'enfant »



Me Lu Chan Khuong récipiendaire du Prix Louis-Philippe-Pigeon accompagnée de Me Mathieu Trépanier, président du Jeune Barreau de Québec

HOMMAGE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR 2008

Me **Émilie Gagné**, s'est vue honorée devant ses pairs à l'occasion de l'assermentation collective du 28 novembre 2008. La récipiendaire, beauceronne d'origine, a complété son baccalauréat en droit en cinq ans tout en continuant à travailler à temps plein comme technicienne juridique. Ce faisant, elle a su maintenir une moyenne universitaire de 3.86 sur 4.33 et est inscrite au Tableau d'honneur de la Faculté de droit. Elle est boursière d'excellence pour sa publication « Biométrie et système d'authentification et d'identification : une atteinte au droit à la vie privée et au droit à l'intégrité? » parue dans la Revue juridique des étudiants de l'Université Laval.

En 2004 et les années suivantes, en plus de finaliser sa formation universitaire et d'entamer sa formation à l'École du Barreau, Me Gagné s'implique dans « Avocats sans frontières » et à la « Maison Revivre ».

Elle pratique actuellement au sein de l'étude Beauvais Truchon, dans le domaine du droit du travail et poursuit sa maîtrise, avec mémoire, sur le thème « La protection de la vie privée au travail ».



La récipiendaire de l'Hommage du Lieutenant-gouverneur 2008, Me Émilie Gagné, entourée de l'honorable Paul-Arthur Gendreau, j.c.a., administrateur de la province et représentant le Lieutenant-gouverneur et Madame la bâtonnière de Québec, Me Chantal Gosselin.

APPUIS FINANCIERS ET PARTENAIRES MAJEURS

PAR SA PARTICIPATION FINANCIÈRE, LE BARREAU DE QUÉBEC APPUIE LES ORGANISATIONS ET ÉVÉNEMENTS SUIVANTS :

Maison de la Famille DAC

Œuvres de la Maison Dauphine

Avocats sans frontières

Jeune Barreau de Québec

Concours Willem C. Vis

Accueil des étudiants à la faculté de droit de l'Université Laval

Association des familialistes de Québec

Association des avocats de la défense de Québec

Fondation de Lauberivière

Fondation du Barreau du Québec

LE BARREAU DE QUÉBEC A CONVENU D'UN PARTENARIAT DE TROIS(3) ANS AVEC LE CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE (CAIJ). LE CAIJ DEVIENT AINSI PARTENAIRE MAJEUR DE LA FORMATION JURIDIQUE.



CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

LE BARREAU DE QUÉBEC A CONVENU D'UN PARTENARIAT AVEC MEDICASSURANCE POUR OFFRIR A SES MEMBRES UN PROGRAMME D'ASSURANCE (VIE, DECES, MEDICAMENTS, FRAIS MEDICAUX ET DENTAIRE)

medicassurance

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

AUX MEMBRES DU BARREAU DE QUÉBEC

Le 28 avril 2009

Nous avons vérifié le bilan du **Barreau de Québec** au 31 mars 2009 et les états des revenus et dépenses du fonds d'administration générale, du fonds de loyer ainsi que de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*¹

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 7451

« PricewaterhouseCoopers » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., société à responsabilité limitée de l'Ontario ou, selon le contexte, du réseau mondial de PricewaterhouseCoopers ou des autres sociétés membres du réseau, chacune étant une entité distincte et indépendante sur le plan juridique.

ÉTATS FINANCIERS

BARREAU DE QUÉBEC


BILAN

Au 31 mars 2009

	2009 \$	2008 \$ (note 13)
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents	-	9 112
Placements temporaires (note 4)	736 625	489 540
Comptes débiteurs	15 198	9 380
Intérêts courus à recevoir	11 970	12 676
Frais payés d'avance	16 898	4 474
	780 691	525 182
Placements (note 5)	-	250 000
Immobilisations corporelles (note 6)	13 052	21 728
	793 743	796 910
Passif		
Passif à court terme		
Découvert bancaire	1 385	-
Comptes créditeurs et charges	12 614	9 289
	13 999	9 289
Actif net		
Fonds d'administration générale	779 744	785 996
Fonds de loyer	-	1 625
	779 744	787 621
	793 743	796 910
Engagements (note 10)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le Conseil,

 , administrateur

 , administrateur

ÉTATS FINANCIERS

BARREAU DE QUÉBEC

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	Fonds d'administration générale			Fonds de loyer	Actif net	
	Investi en immobilisations	Non affecté	Total		Total 2009	Total 2008
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
						(note 13)
Actif net						
Solde d'ouverture	21 728	764 268	785 996	1 625	787 621	788 117
Transfert au fonds d'administration générale	-	1 625	1 625	(1 625)	-	-
Excédent des dépenses sur les revenus	(9 009)	1 132	(7 877)	-	(7 877)	(496)
Investissement en immobilisations	333	(333)	-	-	-	-
	13 052	766 692	779 744	-	779 744	787 621

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS FINANCIERS

BARREAU DE QUÉBEC

ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009 \$	2008 \$ (note 13)
Revenus		
Cotisations	524 758	513 147
Location de casiers	29 522	30 186
Revenus de placements	31 656	34 451
Contributions et commandites	15 000	6 750
Autres	1 469	1 726
	602 405	586 260
Dépenses		
Salaires et avantages sociaux	192 327	181 611
Allocations (note 12)	109 703	106 662
Loyer	53 265	-
Dépenses générales de bureau	45 225	42 543
Frais du conseil et des comités	38 877	34 664
Frais de fonction – Bâtonnier et premier conseiller	19 504	26 345
Services professionnels	18 219	22 759
Publicité et communications	5 860	16 785
Rentrée du Barreau	24 297	19 905
Télécommunications	13 960	13 143
Exercice illégal	12 521	11 762
Assemblée générale annuelle	10 638	11 407
Relations extérieures	11 353	10 872
Amortissement net des immobilisations corporelles (note 6)	9 009	9 766
Assermentation des nouveaux avocats	8 405	6 647
Cocktail des bénévoles	5 000	5 000
Subventions	3 300	4 150
Frais de congrès – Direction générale	1 564	2 302
Assurance	2 114	2 078
Entretien et réparations – Équipements	1 259	767
Congrès du Barreau du Québec	10 000	1 000
Dîner des anciens bâtonniers	3 774	-
Dons – Projet spécial (communications)	6 000	-
Dons – Projet spécial (Maison de la famille)	-	10 000
Frais de conciliation – Aide juridique	406	3 038
Visite du Bâtonnier du Québec	1 294	1 617
Site Web	1 558	1 235
Perte à la disposition d'immobilisations corporelles	-	874
Créances irrécouvrables	522	696
Dons – Décès	156	575
Galerie des bâtonniers	172	-
	610 282	548 203
Excédent des revenus sur les dépenses (des dépenses sur les revenus)	(7 877)	38 057

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS FINANCIERS

BARREAU DE QUÉBEC

ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES DU FONDS DE LOYER

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
	\$	\$ (note 13)
Revenus		
Revenus de placements	-	1 447
Dépenses		
Loyer	-	40 000
Excédent des dépenses sur les revenus	-	(38 553)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS FINANCIERS

BARREAU DE QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
	\$	\$ (note 13)
Activités d'exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus) des fonds	(7 877)	(496)
Ajustements pour :		
Amortissement net des immobilisations corporelles	9 009	9 766
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	874
	<hr/> 1 132	<hr/> 10 144
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 8)	<hr/> (14 211)	<hr/> (4 954)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<hr/> (13 079)	<hr/> 5 190
Activités d'investissement		
Placements temporaires	(247 085)	(123 840)
Placements	-	(250 000)
Produits de disposition de placements	250 000	378 000
Acquisition d'immobilisations corporelles	(333)	(320)
	<hr/> 2 582	<hr/> 3 840
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<hr/> 2 582	<hr/> 3 840
Variation nette de la trésorerie	(10 497)	9 030
Trésorerie au début de l'exercice	<hr/> 9 112	<hr/> 82
Trésorerie (découvert bancaire) à la fin de l'exercice	<hr/> (1 385)	<hr/> 9 112

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS FINANCIERS

BARREAU DE QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

1 STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Barreau de Québec « l'organisme » a été constitué en vertu de la Loi sur le Barreau en 1849. Il a pour principale mission la protection du public.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants d'actif et de passif portés aux états financiers. Ces mêmes estimations et hypothèses ont aussi une incidence sur la présentation des éventualités en date des états financiers, de même que sur les postes de produits et de charges de l'exercice. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration.

Le fonds de loyer présentait seulement les ressources affectées et les contributions reçues pour le loyer du Barreau de Québec. Le fonds avait pour objectif de créer une réserve pour les déboursés futurs de loyer. Le solde du fonds de loyer a été transféré au fonds d'administration générale au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2009.

Trésorerie et équivalents

La trésorerie et les équivalents comprennent l'encaisse et les soldes bancaires ainsi que tous les placements à court terme hautement liquides dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et l'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées estimatives suivantes :

	Durée
Équipement de bureau	10 ans
Galerie des bâtonniers	10 ans
Équipement promotionnel	3 ans
Équipement informatique	5 ans

ÉTATS FINANCIERS

BARREAU DE QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2009

Les contributions reçues à l'égard des immobilisations sont présentées en réduction des immobilisations et sont amorties selon les mêmes méthodes et au même taux que les immobilisations correspondantes.

Actifs à long terme

Lors d'événements ou de circonstances pouvant indiquer une perte de valeur, la société réévalue la valeur comptable des actifs à long terme. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un groupe d'actifs excède les flux monétaires futurs non actualisés que procurera cet actif ou groupe d'actifs. Le montant de toute perte de valeur, le cas échéant, représente l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur marchande de l'actif. La juste valeur de ces actifs est déterminée par les flux monétaires actualisés. Au cours de l'exercice, aucune perte de valeur n'a été constatée.

Constatation de produits

L'organisme utilise la méthode du report aux fins de la comptabilisation des apports. Cette méthode implique que les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Impôts sur les bénéfices

Le Barreau de Québec est un organisme sans but lucratif. En conséquence, aucun impôt sur les bénéfices n'est présenté dans ses états financiers.

Contributions en biens et services

Les dons de fournitures et de services sont comptabilisés aux livres lorsqu'il s'agit de fournitures et de services que l'organisme se procure normalement contre paiement et dont la juste valeur marchande peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Instruments financiers

Le 1^{er} avril 2007, l'organisme a adopté les chapitres suivants du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA »).

Le chapitre 3855 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » établit les normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers et des dérivés non financiers. Ces instruments financiers doivent être classés dans des catégories définies. Ce classement détermine la façon dont chaque instrument est évalué ainsi que le mode de présentation des gains et des pertes s'y rapportant.

ÉTATS FINANCIERS

BARREAU DE QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2009

L'organisme a effectué les classements suivants :

Les placements temporaires sont classés dans les « Actifs détenus à des fins de transaction » et évalués à la juste valeur. De plus, les gains ou pertes sont constatés dans l'état des revenus et dépenses ou affectés aux apports reportés, dans la mesure où les affectations d'origine externe exigent l'inclusion des produits financiers dans ces soldes. À la date du bilan, la juste valeur des placements temporaires totalisant 736 625 \$, représentait la valeur comptable de ces actifs au 31 mars 2009.

Les comptes débiteurs sont classés dans les « Prêts et créances ». Ils sont évalués initialement à la juste valeur. Les évaluations subséquentes sont enregistrées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le découvert bancaire et les comptes créditeurs et charges sont classés dans les « Autres passifs financiers ». Ils sont évalués initialement à la juste valeur. Les évaluations subséquentes sont enregistrées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3 NOUVELLES CONVENTIONS COMPTABLES

Conventions comptables en vigueur

Le 1^{er} décembre 2006, l'ICCA a publié trois nouvelles normes comptables : le chapitre 1535 intitulé « Informations à fournir concernant le capital », le chapitre 3862 intitulé « Instruments financiers – informations à fournir » et le chapitre 3863 intitulé « Instruments financiers – présentation ».

Le chapitre 1535 s'applique aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} août 2008 et détaille les informations à fournir relativement :

- aux objectifs, politiques et procédures de gestion du capital ;
- à certaines données quantitatives sur les éléments inclus dans la gestion du capital ;
- à la conformité aux exigences réglementaires relatives au capital et les conséquences de non-conformité à ces exigences.

Les chapitres 3862 et 3863 détaillent l'ensemble des obligations d'information et des règles de présentation applicables aux instruments financiers, remplaçant le chapitre 3861 intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ces nouvelles normes exigent la divulgation d'informations additionnelles sur la nature et l'étendue des risques découlant des instruments financiers auxquels l'organisme est exposé et la façon dont elle gère ces risques.

L'organisme a choisi d'appliquer le chapitre 3861 au lieu des chapitres 3862 et 3863. Le chapitre 3861 s'applique aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007.

ÉTATS FINANCIERS

BARREAU DE QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2009

Conventions comptables futures

Plusieurs modifications ont été apportées aux normes applicables aux organismes sans but lucratif dans le Manuel de l'ICCA en septembre 2008. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. L'organisme évalue présentement l'impact de ces nouvelles normes sur ses états financiers. Ces modifications visent les normes suivantes :

a) Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif, chapitre 4400

Ce chapitre a été modifié afin :

- d'éliminer l'obligation de traiter les actifs nets investis en immobilisations comme une composante distincte des actifs nets et plutôt de laisser aux organismes sans but lucratif la possibilité de présenter ce montant comme une catégorie d'actif net grevé d'une affectation d'origine interne;
- de préciser que le montant des produits et des charges à comptabiliser et à présenter est le montant brut lorsque l'organisme sans but lucratif agit pour son propre compte dans l'opération en cause;
- de rendre le chapitre 1540 « États des flux de trésorerie » applicable aux organismes sans but lucratif;
- de rendre le chapitre 1751 « États financiers intermédiaires » applicable aux organismes sans but lucratif qui établissent des états financiers intermédiaires selon les PCGR du Canada.

b) Immobilisations détenues par les organismes sans but lucratif, chapitre 4430

Ce chapitre a été modifié afin de fournir des directives supplémentaires sur l'utilisation appropriée de l'exemption relative au champ d'application pour les petits organismes sans but lucratif dont il est question au paragraphe 4430.03.

c) Présentation de l'information sur les opérations entre apparentés dans les états financiers des organismes sans but lucratif, chapitre 4460

Ce chapitre a été modifié afin de rendre son libellé conforme aux dispositions du chapitre 3840 « Opérations entre apparentés ».

ÉTATS FINANCIERS

BARREAU DE QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2009

d) Ventilation des charges des organismes sans but lucratif – informations à fournir, chapitre 4470

Ce nouveau chapitre établit des normes sur les informations à fournir par les organismes sans but lucratif qui choisissent de classer leurs charges par fonction et qui ventilent les charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent. Les principales caractéristiques du nouveau chapitre sont les suivantes :

- l'obligation, pour une entité qui impute ses frais d'appel à la générosité publique et ses charges de fonctionnement général à d'autres fonctions, d'indiquer les méthodes comptables adoptées aux fins de la ventilation des charges entre les fonctions, la nature des charges ainsi ventilées ainsi que la clé de répartition qui a été utilisée;
- l'obligation pour l'entité d'indiquer les montants ventilés à partir des frais d'appel à la générosité publique et des charges de fonctionnement général, respectivement, ainsi que les montants et les fonctions auxquels ils ont été imputés.

4 PLACEMENTS TEMPORAIRES

Placements détenus à des fins de transaction

	2009		2008	
	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$ (note 13)
Certificats de placement garantis				
Banque Royale du Canada				
Échéant le 4 mai 2009, portant intérêt à 2,15 %	75 000	75 000	-	-
Échéant le 4 mai 2009, portant intérêt à 2,50 %	251 000	251 000	-	-
Échéant le 4 mai 2009, portant intérêt à 4,25 %	260 625	260 625	-	-
Échéant le 26 octobre 2009, portant intérêt à 3,02 %	150 000	150 000	-	-
Échu le 3 novembre 2008, portant intérêt à 4,10 %	-	-	489 540	489 540
	<u>736 625</u>	<u>736 625</u>	<u>489 540</u>	<u>489 540</u>

ÉTATS FINANCIERS

BARREAU DE QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2009

5 PLACEMENTS

Placements détenus à des fins de transaction

	2009		2008	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
				(note 13)
Certificats de placement garantis				
Banque Royale du Canada				
Échu le 4 mai 2008, portant intérêt à 4,25 %	-	-	250 000	250 000

6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2009		2008	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
	\$	\$	\$	\$
				(note 13)
Équipement de bureau	116 860	106 904	116 527	100 245
Galerie des bâtonniers	11 000	3 392	11 000	2 292
Équipement promotionnel	3 991	3 990	3 991	3 075
Équipement informatique	23 028	19 939	23 028	17 956
Moins :				
Contributions	(16 476)	(8 874)	(16 476)	(7 226)
	138 403	125 351	138 070	116 342
Amortissement cumulé	125 351		116 342	
	13 052		21 728	

7 EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une facilité de crédit sous forme de marge de crédit d'exploitation d'un montant maximal de 50 000 \$. La marge de crédit d'exploitation est remboursable à demande et porte intérêt au taux de base majoré de 1 % (7 % au 31 mars 2009).

ÉTATS FINANCIERS

BARREAU DE QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2009

8 FLUX DE TRÉSORERIE

Les flux de trésorerie nets provenant des (utilisés pour les) éléments hors caisse du fonds de roulement se résument comme suit :

	2009	2008
	\$	\$ (note 13)
Comptes débiteurs	(5 818)	2 567
Intérêts courus à recevoir	706	2 638
Frais payés d'avance	(12 424)	(585)
Comptes créditeurs et charges	3 325	(9 574)
	<hr/>	<hr/>
	(14 211)	(4 954)
	<hr/>	<hr/>

9 RÉGIME DE RETRAITE

Le Barreau de Québec participe à un régime de retraite interentreprises pour ses employés. La charge de retraite au titre de ce régime correspond à la cotisation de l'organisme. En 2009, cette charge s'est élevée à 9 135 \$ (12 397 \$ en 2008).

10 ENGAGEMENTS

Une entente de location d'une durée résiduelle de quatre ans est en vigueur pour un loyer annuel de 53 265 \$, représentant un engagement total de 213 060 \$, sous réserve de l'indexation pour les deux dernières années du bail.

11 INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

Les placements temporaires sont évalués à la juste valeur. Les comptes débiteurs, les intérêts courus à recevoir et les comptes créditeurs et charges sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Risque de crédit

Les comptes débiteurs se composent principalement de taxes sur intrants remboursables ainsi que de sommes à recevoir des cotisations annuelles de ses membres. Au 31 mars 2009, aucun solde individuel n'était important et l'organisme est d'avis qu'il n'y a pas de risque de crédit important compte tenu de la nature des comptes débiteurs.

ÉTATS FINANCIERS

BARREAU DE QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2009

Les placements temporaires de l'organisme se composent exclusivement de certificats de placement garantis par une grande banque canadienne.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité de l'organisme de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière, figurant ou non au bilan, à l'échéance ou non.

Les passifs financiers de l'organisme viennent tous à échéance dans moins d'un an.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de taux sur la valeur économique des actifs nets.

La plupart des éléments d'actif et de passif ne sont pas sensibles aux taux d'intérêt. L'exposition de l'organisme aux risques de fluctuations des taux d'intérêt n'est donc pas significative.

12 DÉTAIL DES ALLOCATIONS

	2009 \$	2008 \$ (note 13)
Allocations		
Bâtonnier	45 577	44 834
Premier conseiller	15 193	14 333
Jeune Barreau de Québec	41 000	41 000
Nouveaux parents	7 933	6 495
	109 703	106 662

13 CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains postes de l'exercice précédent ont fait l'objet d'un nouveau classement afin qu'ils soient conformes à la présentation de l'exercice courant.

Les chiffres de l'exercice précédent ont été vérifiés par un autre cabinet d'experts-comptables.

